

Informations de base	
2014/2699(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les pressions exercées par la Russie sur les pays du partenariat oriental, et en particulier les tentatives de déstabilisation de l'Est de l'Ukraine Subject 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie 6.40.15 Politique européenne de voisinage Zone géographique Russie Fédération Ukraine Priorités législatives Soutien de l'UE à l'Ukraine	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
16/04/2014	Débat en plénière		
17/04/2014	Décision du Parlement	T7-0457/2014	Résumé
17/04/2014	Résultat du vote au parlement		
17/04/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2699(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0436/2014	14/04/2014	
Proposition de résolution		B7-0431/2014	15/04/2014	
Proposition de résolution		B7-0435/2014	15/04/2014	

Proposition de résolution		B7-0437/2014	15/04/2014	
Proposition de résolution		B7-0441/2014	15/04/2014	
Proposition de résolution		B7-0444/2014	15/04/2014	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0457/2014	17/04/2014	Résumé

Résolution sur les pressions exercées par la Russie sur les pays du partenariat oriental, et en particulier les tentatives de déstabilisation de l'Est de l'Ukraine

2014/2699(RSP) - 17/04/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 437 voix pour, 49 voix contre et 85 voix contre, une résolution sur les pressions exercées par la Russie sur les pays du partenariat oriental, et en particulier les tentatives de déstabilisation de l'Est de l'Ukraine.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Les députés condamnent avec la plus grande fermeté l'escalade de la déstabilisation et des provocations dans l'Est et le Sud de l'Ukraine et **rejettent tous préparatifs en vue de référendums illégaux similaires à celui qui s'est tenu en Crimée**. Ils exhortent la Russie à retirer sans délai son **soutien aux séparatistes violents et aux milices armées** qui se sont emparés de bâtiments publics à Slaviansk, à Donetsk et dans d'autres villes et expriment leur soutien au gouvernement ukrainien. Ils recommandent vivement à la **Russie de ne pas se servir du prétexte que l'Ukraine est légitimement fondée à défendre l'intégrité de son territoire** pour lancer une invasion militaire à grande échelle.

Tout en réaffirmant son soutien à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de l'Ukraine, les députés soutiennent que l'affirmation de la Russie selon laquelle elle a le droit de protéger par tous les moyens les minorités russes établies dans des pays tiers ne se fonde sur **aucune disposition du droit international**, contrevient aux principes fondamentaux de la conduite des affaires internationales au XXI^e siècle et menace l'ordre européen d'après-guerre. En conséquence, le Parlement demande au Conseil de la Russie de retirer immédiatement son autorisation de **recourir à la force sur le sol ukrainien**.

Les députés réaffirment par ailleurs la nécessité, pour l'Union européenne et ses États membres, de s'adresser à la Russie **d'une seule voix**. Ils demandent au Conseil d'appliquer rapidement un embargo sur les armes et les technologies à double usage et que des mesures soient prises contre les entreprises russes et leurs filiales, en particulier dans le secteur de l'énergie, et contre les investissements et les avoirs russes détenus dans l'Union. **Le Parlement invite l'UE à revoir tous ses accords avec la Russie en vue de leur éventuelle suspension**.

Appelant la Russie au dialogue avec l'Ukraine, le Parlement soutient l'introduction de restrictions économiques, commerciales et financières concernant la Crimée et ses dirigeants séparatistes.

Élections et réformes structurelles en Ukraine : les députés demandent que les élections présidentielles du 25 mai 2014 se déroulent dans le respect plein et entier des normes internationales et rejettent toute pression extérieure visant à retarder la tenue de ces élections. Ils saluent par ailleurs l'intention du gouvernement ukrainien d'organiser des élections législatives anticipées.

Dans la foulée, les députés se félicitent de l'annonce faite par le gouvernement ukrainien concernant un calendrier ambitieux de réformes économiques et sociales, et approuvent les conditions fixées par l'Union européenne quant aux réformes structurelles indispensables qui contribueront à créer un contexte plus propice à une croissance économique durable. Ils appellent à des mesures spécifiques pour les couches les plus vulnérables de la population.

Accord d'association avec l'Union européenne : le Parlement se félicite de la signature du volet politique de l'accord d'association et souhaite une application rapide des préférences commerciales autonomes adoptées par l'Union dans l'attente de la signature du reste de l'accord, qui comprend la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet. Il se félicite des premières mesures prises par la Commission pour permettre à l'Ukraine de faire face à la crise énergétique que déclencherait un arrêt par la Russie de ses livraisons de gaz et prie le Conseil et la Commission d'aider le gouvernement de Kiev et de le soutenir dans ses efforts pour **résoudre le litige gazier qui l'oppose de longue date à Moscou**.

Les députés soulignent la **nécessité urgente d'une politique commune forte en matière de sécurité énergétique** (une union de l'énergie) afin de réduire la dépendance de l'Union par rapport au gaz et au pétrole russes. Pour les députés, le gazoduc *South Stream* ne devrait pas être construit et l'Union devrait rechercher **d'autres sources d'approvisionnement**.

D'autres mesures sont réclamées comme la libéralisation des visas avec l'Ukraine.

Les députés rappellent au passage que **l'accord d'association avec l'Ukraine et avec les autres pays du partenariat oriental ne constitue pas l'objectif ultime de leurs relations avec l'Union européenne** et soulignent que, conformément à l'article 49 du traité sur l'Union européenne, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine – au même titre que n'importe quel autre État européen – ont une perspective européenne et peuvent introduire une demande d'adhésion à l'Union.

Ils ajoutent parallèlement qu'il faut expliquer à la Russie le processus en cours, afin de dissiper les craintes de la Russie de voir se dessiner de nouvelles lignes de fracture géopolitique sur le continent européen. L'engagement de l'Union vis-à-vis de ses partenaires orientaux a pour but d'accroître leur prospérité et de renforcer leur stabilité politique, ce dont bénéficierait également, à terme, la Russie. Ils demandent en outre un dialogue franc et ouvert avec ce pays afin de mettre tout en œuvre pour développer des synergies profitables aux pays du partenariat oriental.

Transnistrie : préoccupé enfin par l'instabilité qui règne à nouveau dans la région séparatiste de Transnistrie en Moldavie, le Parlement estime que la demande récente, du 16 avril 2014, des autorités autoproclamées de Tiraspol, que **la Transnistrie soit reconnue par la Russie comme un État indépendant**, constitue une démarche dangereuse et irresponsable. Il réaffirme son soutien plein et entier en faveur de l'intégrité territoriale de la Moldavie et appelle à renforcer le statut de l'Union européenne afin qu'elle soit un partenaire de négociation, de manière à parvenir à un règlement pacifique et durable de la question.